

Permis B

Examen de conduite à partir de 18 ans



Spécialiste permis accéléré

Tarif forfait 20h conduite + examen	1390€
Fourniture (livret, fiche de suivi, disque A)	30€
Evaluation de départ	55€
Gestion de dossier	150€
Conduite voiture boite manuelle 20h	1100€
Accompagnement examen du permis	55€
<u>Tarif des options</u>	
Formation accélérée (2 à 4 semaines de formation + date d'examen)	150€
Inscription préfecture sur l'ANTS	20€
Abonnement 6 mois formation code en ligne	30€
Heure de conduite supplémentaire ou examen blanc	55€
Demande de fabrication du permis sur l'ANTS (suite à l'obtention de l'examen)	30€

Autre

<u>Examen du code à partir de 17 ans :</u> en filière libre auprès du prestataire agréé de votre choix : la poste, SGS, Dékra, Pearson Pro, Véritas.

Formation technique et sécuritaire avec respect, fun et pédagogie
www.anglemax.fr

Tarif TTC, version du 01/10/2023, TVA 20% inclus





Option 1 : <u>Documents à transmettre à l'école de conduite (si vous ne faites pas vous-même l'inscription ANTS)</u>

- Numéro de téléphone mobile + adresse Email du stagiaire + ceux du représentant légal si vous êtes mineur
- Carte d'identité (recto-verso) ou passeport + celle du représentant légal si vous êtes mineur
- Permis de conduire si vous possédez le permis AM ou moto (recto-verso)
- E-photo avec code numérique agréé ANTS de moins de 6 mois et n'ayant jamais été utilisé
- 1 timbre et une enveloppe A5
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite)

<u>Si vous avez entre 17 ans révolus et 25 ans non révolus</u>: copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), ou du certificat SNU (Service National Universel, soit phase de cohésion, soit mission d'intérêt général) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) ou de l'attestation individuelle d'exemption

<u>Si vous avez moins de 21 ans</u>: 1 photocopie de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière ASSR 1 ou ASSR2 ou une déclaration sur l'honneur de son obtention (nous demander l'exemplaire à compléter)

Si vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, il faudra rajouter les pièces suivantes :

- Carte d'identité ou passeport de l'hébergeur (recto-verso)
- Attestation d'hébergement signée par l'hébergeur et par vous
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de votre hébergeur (facture de moins mois d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite)

Si vous devez repasser votre permis suite à une annulation ou suspension :

- Joignez le Cerfa d'avis médical n°14801*01 rempli et signé par un médecin agréé, à l'issue de la visite médicale et de la réalisation des tests psychotechniques

Option 2 : <u>Documents à transmettre à l'école de conduite (si l'inscription ANTS est déjà faite)</u>

- Fiche administrative complété (nous vous la fournissons à l'inscription)
- Carte d'identité (recto-verso) ou passeport + celle du représentant légal si vous êtes mineur
- Justificatif de domicile (voir ci-dessus si vous n'avez pas de justificatif à votre nom)
- « Attestation d'inscription au permis de conduire », que vous obtenez suite à l'inscription que vous avez effectué sur l'ANTS
- 1 timbre + 1 enveloppe A5